

CACHET DU SERVICE

MINISTÈRE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

DATE DE RECEPTION

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



**DECLARATION DE CREATION, DE MODIFICATION OU
D'EXTINCTION DES FIDUCIES, TRUSTS OU AUTRES
CONSTRUCTIONS JURIDIQUES SIMILAIRES CONSTITUES HORS
DE COTE D'IVOIRE**
(Article 54 bis du LPF)

01 – IDENTIFICATION DU DECLARANT⁽¹⁾

Nom et prénoms ou raison sociale :

Forme juridique⁽²⁾ :Qualité du déclarant dans l'entité⁽³⁾ :

N° C/C

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse postale :

Tél : Email :

Adresse géographique : Commune..... Quartier.....

02 – IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE ETRANGERE (CONTRAT) FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION

Dénomination de la fiducie, du trust ou de la construction juridique similaire :

Nature de l'entité (du contrat)⁽⁴⁾ : Fiducie Trust Autre construction juridique similaire

Date de constitution : / / Pays de constitution :

Identifiant fiscal : Pays de résidence fiscale :

Adresse postale : Tél :

Email : Adresse géographique dans le pays de résidence :

03 – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE JOUANT LE ROLE D'ADMINISTRATEUR OU DE GESTIONNAIRE

Nom et prénoms ou raison sociale :

Forme juridique :

Identifiant fiscal : Pays de résidence fiscale :

Adresse postale : Tél :

Email : Adresse géographique dans le pays de résidence :

04 – OBJET DE LA DECLARATION ⁽⁵⁾ CREATION MODIFICATION EXTINCTION⁽⁶⁾

09 – TERMES ET CONTENU DU CONTRAT ⁽¹²⁾

Date de signature du contrat :

Date de fin du contrat :

But du contrat :

.....

.....

10 – MODIFICATIONS SIGNIFICATIVES APPORTES AU CONTRAT ⁽¹³⁾

.....

Je déclare sur l'honneur avoir vérifié les informations fournies ci-dessus et certifie qu'elles sont exactes.

Fait à le

Signature du déclarant

INSTRUCTIONS POUR LE REMPLISSAGE DU FORMULAIRE

- (1) Aux termes de l'article 54 bis du Livre de Procédures fiscales, sont solidairement tenues à l'obligation de déclaration de création, de modification ou d'extinction, les personnes physiques ou morales qui jouent le rôle d'administrateurs ou de gestionnaires de fiducies, trusts ou autres constructions juridiques constituées à l'étranger ou encore, qui en sont les constituants ou les bénéficiaires, dès lors qu'elles résident fiscalement sur le territoire ivoirien. Ces personnes sont solidairement tenues à cette obligation ;
- (2) Indiquer la forme juridique de la personne déclarante (personne physiques, entreprise individuelle, sociétés commerciales : SARL, SA, SNC, GIE, société civile, association, fondation, etc.) ;
- (3) Indiquer la qualité du déclarant dans le contrat (administrateur, gestionnaire, trustee, constituant, bénéficiaire, etc.) ;
- (4) Cocher la case correspondant à la nature de l'entité constituée à l'étranger faisant l'objet de la déclaration (fiducie, trust ou autre type de construction juridique similaire) ;
- (5) Cocher la case correspondant au fait ayant donné naissance à l'obligation de déclaration ;
- (6) En cas de déclaration d'extinction, préciser la date de fin dans l'encadré 10 ci-dessous ;
- (7) Indiquer l'identité des constituants du contrat ainsi que la nature des biens placés dans celui (NB : Les constituants sont les personnes physiques ou morales ayant apporté tout ou partie de leurs biens au contrat et parties à celui-ci) ;
- (8) Indiquer pour chaque constituant, la nature des biens et valeurs placées dans le contrat (biens immeubles, plantations, valeurs mobilières, suretés, fonds, etc.) ;
- (9) Indiquer l'identité des bénéficiaires légaux du contrat (NB : Le bénéficiaire légal est la personne physique ou morale mentionnée dans le contrat, au profit de laquelle le but du contrat est poursuivi) ;
- (10) Indiquer l'identité des bénéficiaires effectifs du contrat. Aux termes de la loi ivoirienne, le bénéficiaire effectif d'une fiducie ou d'une construction juridique similaire s'entend de la personne physique qui remplit l'une des conditions suivantes :
 - elle a vocation, par l'effet d'un acte juridique l'ayant désignée à cette fin, à devenir titulaire de droits portant sur 25% au moins des biens de la placés dans le contrat ; ou
 - lorsque les bénéficiaire légaux n'ont pas été désignés, elle appartient à un groupe dans l'intérêt duquel la fiducie, le trust ou la construction juridique similaire, a été constitué ou a produit ses effets, lorsque les bénéficiaires légaux d'une légal est la personne mentionnée dans le contrat, au profit de laquelle le but du contrat est poursuivi ;
 - elle est titulaire de droits portant sur au moins 25% des biens de la fiducie, du trust ou de la construction juridique similaire ; ou à défaut
 - elle a la qualité de constituant, d'administrateur ou de gestionnaire de la fiducie, du trust ou de la construction juridique similaire au sens de la législation ivoirienne et des normes internationales.
- (11) Lister les biens placés dans le contrat, en indiquant pour chaque bien, sa nature, sa valeur, son pays de situation, la personne l'ayant transféré dans le contrat ainsi que la durée du transfert de la propriété du bien dans l'entité ;
- (12) Résumer les termes du contrat en précisant notamment ses dates de conclusion et de fin ainsi que le but poursuivi ;
- (13) Résumer, en cas de déclaration pour modification, les aménagements significatifs intervenus dans le contrat (changement de constituants, de bénéficiaires, d'administrateurs, apports ou retrait de biens, etc.). Indiquer, en cas de déclaration pour extinction, la date de fin du contrat.